



## Problème succession suite décès

Par **jo34150**, le **24/04/2013** à **14:24**

Bonjour, suite au décès de ma grand mère sa maison fait donc l'objet d'une succession . Mon père et mes deux tantes en sont les bénéficiaires . Les démarches de cette succession ont déjà été réglées y a quelques années ( frais de succession et notaire ).

Mon problème est donc autre . Mon père vivait avec ma grand mère car elle ne pouvait rester seule . Cette maison est donc son seul logement . Le soucis est qu'une de mes tantes ( sœur de mon père ) pose des problèmes . Nous souhaiterions , mon père ma tante ( l'autre sœur gentille ) et moi même racheter la part de ma tante et donc posséder 100% de la maison .

Mes questions : la maison étant propriété de 3 personnes , une seule personne peut elle demander un loyer a mon père vivant dans la maison ?

Une personne peut elle refuser la compensation financière qui serai l'équivalent de sa part ?

Et dernière question beaucoup plus vaste que peut elle demander ? Quels sont ses droits ? Et quels possibilités avons nous pour éviter de se faire avoir ?

Merci .